



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

# **Objectifs** du Conseil fédéral 2009

## **Volume II**



## Objectifs du Conseil fédéral – volume II

Décision du Conseil fédéral du 12 novembre 2008

Introduction.....	3
Chancellerie fédérale .....	4
Département des affaires étrangères.....	5
Département de l'intérieur .....	10
Département de justice et police .....	15
Département de la défense, de la protection de la population et des sports.....	18
Département des finances .....	23
Département de l'économie .....	26
Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication.....	32

Editeur: Chancellerie de la Confédération suisse

Diffusion: OFCL, vente des publications fédérales, CH-3000 Berne  
[www.bbl.admin.ch/bundespublikationen](http://www.bbl.admin.ch/bundespublikationen)

Egalement disponible sur Internet: [www.admin.ch](http://www.admin.ch)

## Introduction

Conformément à l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA), les départements planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral (programme de la législature, objectifs annuels). La Chancellerie fédérale assiste le gouvernement dans cette tâche de coordination et de planification (cf. art. 30 et 32 LOGA).

La planification annuelle des départements ne comprend pas uniquement leurs propres objectifs; elle doit également intégrer les objectifs annuels du Conseil fédéral. Les départements sont toutefois responsables de leurs objectifs. Ils sont libres de préciser – et surtout de concrétiser – les objectifs du Conseil fédéral, qui donnent le cadre, ou de les reprendre tels quels. De même, ils peuvent allonger la liste des objectifs annuels du Conseil fédéral, en lui ajoutant principalement des objets relevant de leur compétence.

Cette adéquation sur le fond se reflète dans la présentation des objectifs. Pour faciliter la communication des niveaux gouvernemental et départemental, nous avons adopté une présentation uniforme et synoptique des objectifs des départements et des mesures prévues pour les réaliser, ce qui permet d'avoir rapidement une vue d'ensemble des activités planifiées.

Les objectifs 2009 des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale serviront de base à la rédaction du Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 2009 (Rapport de gestion, volume II), que le Conseil fédéral approuvera au printemps 2010.

### Explication des signes:

\* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2009

## Chancellerie fédérale

### Objectif 1: Accomplissement optimal des tâches d'état-major

- ▶ La qualité des produits et des instruments existants ainsi que leur adaptation constante aux nouvelles exigences sont assurées.
- ▶ Un concept global de sécurité, couvrant la sécurité des personnes, des infrastructures, des installations, des données, de l'information et la gestion des risques à la Chancellerie fédérale, est élaboré et mis en œuvre.

### Objectif 2: Avancée significative vers la cyberadministration

- ▶ L'expérimentation du vote électronique est poursuivie de manière contrôlée.
- ▶ Les cantons sont soutenus activement dans leurs efforts d'harmonisation des registres des électeurs, dans la perspective du vote électronique.
- ▶ L'inventaire des prestations publiques et la banque de données de référence (éléments de la Stratégie suisse en matière de cyberadministration) sont définis.
- ▶ Les aspects financiers, conceptuels, personnels et de méthode du projet «GEVER Confédération» sont définis et arrêtés par les autorités compétentes.
- ▶ Les interfaces entre les projets «GEVER ChF», «GEVER X» (processus interdépartementaux) et «GEVER Confédération» sont définies et décrites de manière détaillée.
- ▶ Le projet «Renouvellement du CPO» est achevé.

### Objectif 3: Aide à la gestion des crises et à la communication en situation de crise de la Confédération et des cantons

- ▶ Le Pool d'information de la Confédération est opérationnel (en tout ou partie) et la convention passée avec les départements est mise à jour en temps utile pour l'exercice de conduite stratégique 2009 (ECS 2009).
- ▶ Le concept d'évaluation de l'ECS 2009 est prêt en temps utile.
- ▶ L'ECS 2009 est exécuté.

## Département des affaires étrangères

### Objectif 1: Consolidation des relations avec l'UE

- ▶ La décision de reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes a été notifiée à l'UE par le Conseil fédéral.\*
- ▶ Le protocole 2 relatif à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes a été ratifié par le Conseil fédéral.\*
- ▶ Le message relatif au crédit-cadre concernant la contribution suisse à la réduction des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie au profit de la Bulgarie et de la Roumanie a été adopté par le Conseil fédéral.\*
- ▶ Le message portant sur l'approbation d'une modification de l'accord relatif à la facilitation des contrôles et des formalités lors du transport des marchandises a été adopté par le Conseil fédéral.\*
- ▶ Les négociations dans le domaine de l'électricité ont été poursuivies et, le cas échéant, conclues.
- ▶ Des négociations dans le domaine agroalimentaire et dans celui de la santé publique ont été entamées.
- ▶ Des projets de mandats de négociations dans les dossiers «Galileo», «Echange de quotas de gaz à effet de serre», «Coopération technique avec l'Agence européenne de défense» et «Facilitation de la participation à des opérations de promotion de la paix de l'UE» ont été présentés au Conseil fédéral pour décision.
- ▶ Les négociations en vue d'un accord dans le domaine de l'éducation / formation professionnelle / jeunesse ont été conclues.\*
- ▶ Des accords-cadre bilatéraux portant sur la mise en œuvre concrète de la contribution suisse à la réduction des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie ont été conclus avec la Bulgarie et la Roumanie.\*
- ▶ L'acquis Schengen a complètement été mis en application, y compris dans les aéroports.\*
- ▶ Les discussions avec l'UE concernant le dossier «MEDIA» (programme de l'UE visant à soutenir l'industrie audiovisuelle européenne) ont été conclues et le message a été adopté par le Conseil fédéral.\*
- ▶ Les discussions exploratoires avec l'UE concernant le règlement sur les substances chimiques REACH (Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals) ont été conclues et un rapport a été présenté au Conseil fédéral.\*

**Objectif 2: Engagement de la Suisse en faveur des droits humains et du droit international humanitaire**

- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant l'approbation de la Convention sur les armes à sous-munitions du 30 mai 2008.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le rapport donnant suite au postulat de la Commission de politique extérieure CE «Le droit international humanitaire et les conflits armés actuels».
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le deuxième et le troisième rapport sur la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant.
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le rapport donnant suite au Postulat Gutzwiller, 07.3459, ou le cas échéant un message sur une possible adaptation du cadre législatif actuel en matière d'entraide judiciaire avec les «Etats défailants».
- ▶ Les travaux préparatoires en vue de la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, que la Suisse assumera à partir de novembre 2009, ont été menés et coordonnés dans l'administration fédérale et à l'extérieur de celle-ci.

**Objectif 3: Promotion de la paix et prévention des conflits**

- ▶ Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport annuel sur l'utilisation du crédit-cadre 2008-2011 et des progrès accomplis dans les domaines de la promotion civile de la paix et du renforcement des droits de l'homme.\*
- ▶ La stratégie pour la protection des civils dans les conflits armés est mise en oeuvre.
- ▶ La Suisse a participé à haut niveau au deuxième Forum annuel de l'Alliance des Civilisations (Istanbul, 2-3 avril 2009). Forte de son expérience dans le domaine religions-politique-conflits, elle a renforcé son profil international dans ce cadre par son expertise et des contributions concrètes ciblées.
- ▶ La Suisse s'est engagée, avec d'autres Etats, pour la mise en oeuvre de l'agenda pour la dignité et les droits de l'homme (Agenda for Human Dignity and Rights), une initiative qu'elle a lancée à Genève en décembre 2008, en commémoration du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'agenda porte sur les sept thèmes que la communauté internationale devrait traiter en priorité dans le domaine des droits de l'homme.



**Objectif 4: Promotion de l'efficacité et de la transparence au sein du système des Nations Unies**

- ▶ La Suisse a contribué à la consolidation des instruments du Conseil des droits de l'homme ainsi qu'au renforcement de la position du Haut-Commissariat aux Droits de l'homme.
- ▶ La Suisse a fourni des contributions constructives dans le cadre de la réforme du Conseil de sécurité, notamment en ce qui concerne ses méthodes de travail.
- ▶ La Suisse s'est engagée en faveur du renforcement des capacités de gestion et d'une amélioration de la gouvernance des Nations Unies.

**Objectif 5: Consolidation du rôle de la Suisse en tant qu'Etat hôte**

- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le deuxième des trois messages relatifs à la réalisation du projet immobilier de site unique de l'OMC à Genève.\*
- ▶ Les recommandations du Conseil fédéral à la suite de l'examen de la note de discussion du DFAE «Politique d'Etat hôte de la Suisse : état actuel et perspectives» ont été mises en œuvre.
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé l'Ordonnance sur les domestiques privés (titre provisoire) en application de la loi du 22 juin 2007 sur l'Etat hôte.

**Objectif 6: Renforcement de la présence de la Suisse à l'ONU et dans les organisations internationales**

- ▶ Le développement de l'instrument informatique-ELECTIONS va être poursuivi afin d'assurer la gestion de la présence de la Suisse dans les organes directeurs de l'ONU et des organisations internationales.
- ▶ L'instrument informatique (ELECTIONS) servant aux candidatures politiques sera étudié afin d'évaluer dans quelle mesure il peut être complété par une application destinée à promouvoir la présence des Suisses dans les secrétariats et les organes exécutifs des organisations internationales.

**Objectif 7: Renforcement du réseau des relations bilatérales**

- ▶ Les protocoles d'accord (MoU) en vue d'approfondir et de systématiser les relations bilatérales avec différents pays partenaires sont mis en œuvre.

**Objectif 8: Soutien des stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays prioritaires**

- ▶ La concentration des activités sur 12 pays et régions prioritaires est mise en œuvre par étapes.
- ▶ Le soutien des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et la concentration graduelle des activités sur 3 thèmes dans chaque pays prioritaire progressent.
- ▶ Des scénarios de désengagement sont élaborés pour 5 pays prioritaires (Bhoutan, Équateur, Inde, Pakistan, Pérou).

**Objectif 9: Soutien à certaines régions ou États fragiles, en conflit ou présentant un risque pour la sécurité**

- ▶ Les activités de la coopération au développement qui visent à gérer les risques sont mises en œuvre en complémentarité avec les instruments de l'aide humanitaire et de la promotion de la paix.
- ▶ Le financement adéquat des programmes limités dans le temps qui sont réalisés dans certaines régions (Grands Lacs, Afrique australe) ou certains pays (Afghanistan, Mongolie, Cuba, Palestine) est assuré.
- ▶ Le scénario de désengagement du programme spécial en Corée du Nord est préparé.

**Objectif 10: Contribution de la Suisse à l'instauration d'une mondialisation propice au développement**

- ▶ Les 3 programmes d'envergure mondiale (sécurité alimentaire, changement climatique, migration) sont établis et les premières mesures de mise en œuvre ont été engagées.
- ▶ La coopération tripartite (Suisse – pays partenaire avancé – pays prioritaire pauvre / très pauvre) progresse.
- ▶ Les institutions régionales et leur rôle dans la promotion du développement durable et de l'intégration sont renforcés.
- ▶ Les compétences de l'économie privée et du secteur public suisses sont davantage mises à contribution dans le cadre d'initiatives multi-partenaires.

**Objectif 11: Coordination de la politique de développement au sein de l'administration fédérale**

- ▶ La collaboration au sein de l'administration fédérale est améliorée par la réorganisation du Comité interdépartemental pour le développement et la coopération internationaux (CIDCI) et par la complémentarité assurée entre les différents domaines d'activité.\*
- ▶ Le rapport sur les résultats obtenus par la coopération suisse au développement est publié\*

**Objectif 12: Réorganisation du Département**

- ▶ La mise en place d'un système de pilotage axé sur les résultats, à la Centrale et dans les représentations à l'étranger, progresse.
- ▶ Les modifications requises suite à la réorganisation en cours ont été apportées à l'ordonnance du 29 mars 2000 sur l'organisation du Département (Org DFAE) et le Conseil fédéral a approuvé ce texte dans sa nouvelle teneur.
- ▶ Les changements institutionnels nécessaires pour répondre aux exigences prévues dans le message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement sont réalisés.

**Objectif 13: Ajustements institutionnels aux exigences figurant dans le nouveau Message Sud et réorganisation de la DDC; coordination de la politique de développement au sein de l'administration fédérale**

- ▶ La transparence de l'organisation et du mode de travail de la DDC est assurée (compte rendu clair des activités et des résultats) et la gestion des domaines reconfigurés est axée sur les résultats.
- ▶ Les activités bilatérales, multilatérales et thématiques sont mieux harmonisées.
- ▶ La complémentarité, fondée sur une compréhension commune de l'harmonisation de la politique de développement de la Confédération, est assurée dans la collaboration entre la DDC et le SECO.
- ▶ La phase 2 de la réorganisation (Centrale – bureaux de coopération) est lancée.
- ▶ Les conventions de prestations DDC – SG-DFAE et DDC – DRE sont mises en œuvre.

## Département de l'intérieur

### Objectif 1: Aide aux hautes écoles et encouragement de la recherche

- ▶ Le message relatif à la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE) est adopté.\*
- ▶ La consultation sur la révision de la loi sur la recherche est achevée et le Conseil fédéral a décidé de la suite des travaux.\*
- ▶ Le message sur la stratégie nationale pour le calcul de grande puissance et sa mise en réseau est adopté.\*

### Objectif 2: Positionnement de la Suisse dans l'espace européen de la recherche et de la formation

- ▶ Le message sur le financement de la participation officielle de la Suisse aux programmes d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse de l'UE jusqu'en 2013 est adopté.\*
- ▶ Le message sur la participation de la Suisse à la construction de l'installation européenne de laser à électron libre (European XFEL GmbH) est adopté.

### Objectif 3: Politique scientifique suisse

- ▶ Le rapport du groupe de travail interdépartemental DFI/DFE/DFAE sur la politique scientifique bilatérale de la Suisse avec les pays prioritaires dans le domaine formation, recherche et innovation est adopté; les points forts et les priorités des trois départements sont définis.

### Objectif 4: Introduction d'un numéro d'identification des entreprises unique (UID)

- ▶ Le message et le projet de loi concernant l'introduction d'un numéro d'identification des entreprises unique sont approuvés.\*

**Objectif 5: Assainir les assurances sociales et garantir leur avenir**

- ▶ Le message relatif au premier train de mesures de la 6e révision de l'assurance-invalidité (révision 6a), qui a pour objets l'assainissement financier à long terme et la stabilisation de l'AI, est adopté.\*
- ▶ Le message relatif à la révision de la loi sur l'assurance-invalidité, qui entend aider les personnes en situation de handicap à mener une existence autonome et responsable au moyen de l'introduction d'une participation aux frais d'assistance, est adopté.\*
- ▶ Tous les préparatifs ont été faits pour qu'un Fonds AI distinct puisse être opérationnel dès le 1er janvier 2010.

**Objectif 6: Politique de la jeunesse et politique familiale**

- ▶ Le message concernant la révision de la loi sur les allocations familiales, qui créera la base légale permettant de mettre sur pied un registre national central des allocations familiales, est adopté.\*
- ▶ Un projet relatif à la révision de la loi sur les activités de jeunesse, centré sur l'extension de l'encouragement de ces activités à l'animation jeunesse en milieu ouvert ainsi que sur l'inscription dans la loi d'un soutien financier à la Session fédérale des jeunes, est adopté par le Conseil fédéral pour être mis en consultation.
- ▶ Le rapport sur les mesures pouvant être prises contre la violence juvénile (en réponse aux postulats Leuthard 03.3298, Amherd 06.3646 et Galladé 07.3665) est adopté.\*

**Objectif 7: Poursuite de la réglementation entamée pour la médecine humaine**

- ▶ Le message concernant la loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain (LRH), destinée à concrétiser l'article constitutionnel du même nom (118a, Cst), est approuvé.\*
- ▶ Les résultats de la procédure de consultation relative à la révision partielle de la loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux (loi sur les produits thérapeutiques, LPT) sont disponibles. Le Conseil fédéral a arrêté la suite des travaux.\*
- ▶ Les résultats de la procédure de consultation concernant l'amendement de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée, qui vise à autoriser le diagnostic préimplantatoire (DPI), sont disponibles. Le Conseil fédéral a arrêté la suite des travaux.\*

**Objectif 8: Endiguer les coûts de la santé - promouvoir la santé**

- ▶ Le message relatif à la loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé (loi sur la prévention) est approuvé.\*
- ▶ Le message relatif à la loi fédérale sur les professions de la psychologie (LPsy) est approuvé.\*
- ▶ Le DFI prépare conjointement avec le DFE une discussion du Conseil fédéral visant à clarifier l'élaboration d'une loi sur les professions de la santé. Cette discussion aura lieu parallèlement à l'approbation du message concernant la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine des hautes écoles (LAHE).

**Objectif 9: Nouveaux projets pour l'assurance-maladie**

- ▶ Le message concernant la révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance militaire est approuvé.\*
- ▶ L'application de la révision du financement hospitalier est encadrée. Sachant qu'il est prévu d'introduire des forfaits liés aux prestations, le Conseil fédéral a statué sur la première demande d'approbation des structures tarifaires uniformes en Suisse exigées en vertu de l'art. 49, al. 1, LAMal.
- ▶ Le département a également arrêté la suite des travaux visant à assurer la qualité au sens de la loi sur l'assurance-maladie.

**Objectif 10: Ampleur des adaptations à la législation de l'UE sur les produits chimiques**

- ▶ Le 1<sup>er</sup> juin 2007, le nouveau règlement REACH (pour l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que pour les restrictions applicables à ces substances) est entré en vigueur dans l'UE. Les résultats des entretiens exploratoires avec l'UE concernant la coopération de la Suisse avec l'Agence européenne des produits chimiques sont disponibles. Le Conseil fédéral a statué sur la démarche à adopter si la législation suisse sur les produits chimiques devait être adaptée.\*
- ▶ A la mi-2009, l'organe de réception des notifications des produits chimiques a mis en place un service d'assistance (helpdesk) destiné à fournir à l'économie suisse des renseignements sur cet ensemble complexe que représente le nouveau droit européen des produits chimiques.

**Objectif 11: Révision de la loi sur les denrées alimentaires**

- ▶ La procédure de consultation concernant la révision partielle de la loi sur les denrées alimentaires est ouverte.\*

**Objectif 12: Gouvernance d'entreprise chez MétéoSuisse**

- ▶ L'Office a pris les premières mesures sur la base des recommandations figurant dans l'évaluation du Contrôle fédéral des finances de juillet 2008 ainsi que des conclusions formulées par le Conseil fédéral. Il entend notamment examiner les possibilités de pilotage et de financement, et éventuellement adapter ses bases légales.

**Objectif 13: Plan d'action pour une gestion standardisée des données et documents électroniques au sein de l'Administration fédérale**

- ▶ La gestion des exigences liées aux produits standards GEVER est organisée.
- ▶ Les conditions techniques nécessaires à l'archivage des dossiers électroniques émanant des systèmes GEVER et de bases de données relationnelles (Archives digitales) sont réunies.

**Objectif 14: Promotion et diffusion de la diversité culturelle**

- ▶ L'ordonnance d'exécution de la loi sur les langues est approuvée.

**Objectif 15: Mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel**

- ▶ Le travail d'inventaire du patrimoine culturel immatériel en Suisse est lancé sous l'égide conjointe de la Confédération et des cantons.

**Objectif 16: Commentaire de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes destiné à la pratique juridique**

- ▶ La version mise à jour et augmentée du commentaire en langue allemande de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes est publiée.

**Objectif 17: Information sur la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)**

- ▶ Le troisième rapport national de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention a été présenté devant le Comité de l'ONU compétent en la matière.

## Objectif 18: Adoption de rapports de base

- ▶ Le rapport sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (en réponse à la motion CSSS-N 06.3001) est adopté.\*
- ▶ Le rapport sur la compatibilité entre la vie familiale et les études (en réponse au postulat Fehr 06.3321) est adopté.\*
- ▶ Le rapport sur l'assurance-qualité dans le cadre de l'aide aux universités (en réponse au postulat David 05.3595) est adopté.\*
- ▶ Le rapport final Controlling stratégique FRT 2004-2007 (en réponse au postulat Bruderer 05.3399) est adopté.\*
- ▶ Le rapport sur le déficit de la Suisse dans les professions scientifiques et techniques (en réponse aux postulats Fetz 05.3508, Hochreutener 07.3538, Recordon 07.3747 et Widmer 07.3810) est adopté.\*
- ▶ Le rapport sur les irrégularités dans le décompte des jours de service effectués pour la protection civile (en réponse au postulat 07.3778 de la Commission des finances du CN) est adopté.\*
- ▶ Le rapport sur la mise en place d'un outil d'analyse des concentrations de substances chimiques (en réponse au postulat Moser 08.3223) est adopté.\*
- ▶ Le rapport «Evaluation et propositions de réformes de l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie» en réponse au postulat de la CSSS-CN 04.3000 du 16 janvier 2004 a été adopté au cours du premier semestre de l'année.\*



## Département de justice et police

### Objectif 1: Garantir la sécurité et lutter contre la criminalité

- ▶ La consultation sur l'harmonisation des sanctions prévues dans la partie spéciale du code pénal et dans une partie du droit pénal accessoire est achevée.\*
- ▶ Le message relatif à la révision de la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT) est adopté.\*
- ▶ La consultation concernant l'adoption d'une nouvelle législation fédérale en matière de police est ouverte.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé la nouvelle stratégie en matière de coopération internationale dans le domaine policier à partir de 2010.
- ▶ La consultation relative à la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains et à la réglementation légale de la protection extraprocédurale des témoins est ouverte.
- ▶ La consultation concernant la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité est achevée.\*
- ▶ Le message sur l'accord de coopération avec Eurojust est adopté.\*
- ▶ Le message relatif à un projet de révision législative visant à déterminer le rapport entre procédure d'extradition et procédure d'asile est adopté.\*

### Objectif 2: Assurer la bonne mise en œuvre de Schengen/Dublin

- ▶ Le message sur le Fonds pour les frontières extérieures est adopté.\*
- ▶ Le message relatif à l'adaptation de la législation sur les armes est adopté.\*
- ▶ Le message concernant le système d'information sur les visas (VIS) est adopté et le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation.\*
- ▶ Le message relatif à la reprise de la biométrie dans les titres de séjour pour étrangers est adopté et le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation.\*
- ▶ Le message sur la reprise de la directive «retour» est adopté.\*
- ▶ La Suisse est prête pour la migration du SISone4ALL vers le SIS II.
- ▶ Le régime Schengen/Dublin est mis en application avec succès dans les aéroports.
- ▶ La solution transitoire nécessaire à la frontière avec le Liechtenstein suite à l'entrée en vigueur de Schengen/Dublin est mise en œuvre avec succès.
- ▶ Les sous-projets du département concernant les accords de Schengen/Dublin sont menés à bien avec succès.
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé et notifié à l'UE les développements de l'acquis de Schengen/Dublin communiqués à la Suisse depuis la signature des accords d'association du 26 octobre 2004.

### Objectif 3: Renforcer la place économique suisse

- ▶ Sous réserve de l'acceptation par le peuple de la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes et de son extension, le Conseil fédéral a notifié les actes de ratification à l'UE.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a arrêté les mesures d'exécution nécessaires à la reconduction et à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'UE.\*
- ▶ Le message relatif à la révision de la loi fédérale sur la protection des marques et des indications de provenance et de la loi fédérale pour la protection des armoiries publiques et autres signes publics est adopté.\*
- ▶ Le message sur la protection juridique pour les personnes qui découvrent des cas de corruption (en exécution de la motion Gysin 03.3212) est adopté.
- ▶ Le rapport concernant l'assouplissement des dispositions successorales applicables aux entreprises (en exécution du postulat Brändli 06.3402) est adopté.\*

### Objectif 4: Renforcer la cohésion sociale

- ▶ Le message relatif à l'autorité parentale conjointe est adopté et le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation.\*
- ▶ Le projet de révision de l'ordonnance sur le placement d'enfants est approuvé.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à un avant-projet de loi fédérale sur des mesures contre les mariages forcés (en exécution de la motion Heberlein 06.3658).
- ▶ Le message concernant une révision de la loi sur l'asile et de la loi sur les étrangers portant essentiellement sur les dispositions relatives à la procédure d'asile est adopté.\*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte du rapport consacré à la mise en œuvre et aux effets des mesures d'intégration adoptées en 2007.\*
- ▶ Le rapport relatif à la motion Schiesser (06.3445) transformée en mandat d'examen «L'intégration, une mission essentielle de la société et de l'Etat» est adopté.\*
- ▶ Une stratégie en matière d'intégration est définie au niveau de la Confédération pour les années 2009-2014.
- ▶ La consultation relative à une révision de la loi sur la nationalité est ouverte.
- ▶ Le message sur l'initiative populaire fédérale «Pour le renvoi des étrangers criminels (initiative sur le renvoi)» est adopté.\*

**Objectif 5: Concrétiser le transfert du service de renseignements intérieurs civil**

- ▶ Le service de renseignements intérieurs civil est transféré du DFJP au DDPS et les processus, les aspects juridiques, la gestion, l'organisation et la culture d'entreprise de l'office de la Confédération compétent pour toutes les questions de police sont consolidés. La collaboration avec les services partenaires du DDPS est concluante.

**Objectif 6: Evaluer la nécessité de développer l'ordre juridique**

- ▶ Le rapport sur le renforcement du contrôle préventif de la constitutionnalité (en exécution du postulat Pfisterer 07.3360) est adopté.\*
- ▶ Le rapport concernant la relation entre droit international et droit national (en exécution du postulat de la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats 07.3764) est adopté.\*

## Département de la défense, de la protection de la population et des sports

### Objectif 1: Intégration d'éléments du Service d'analyse et de prévention (SAP) au DDPS

- ▶ Les éléments de service de renseignement du Service d'analyse et de prévention (SAP) sont intégrés au DDPS et entièrement opérationnels; le DDPS a pris les décisions fondamentales relatives aux structures, à l'organisation, à la direction et au contrôle des deux services de renseignement du DDPS (SR intérieur et extérieur).
- ▶ Le transfert financier des éléments du SAP du DFJP (fedpol) au DDPS (SG DDPS) est assuré.

### Objectif 2: Approfondissement de la réforme de l'administration

- ▶ L'accompagnement adéquat des responsables hiérarchiques concernés soutient l'application des derniers projets en cours de la réforme de l'administration.
- ▶ L'organisation de projet QSP 8 a régulièrement fonctionné et d'autres bibliothèques sont intégrées.

### Objectif 3: Acceptance du projet d'acquisition en vue du remplacement partiel des Tiger

- ▶ Le processus de communication relatif au remplacement partiel des Tiger est conduit, piloté et coordonné de manière centralisée à l'échelon du SG DDPS par la Communication du DDPS.
- ▶ Des prestations de communication coordonnées ont contribué à créer une attitude majoritairement positive à l'égard de l'acquisition en vue du remplacement partiel des Tiger.

### Objectif 4: Amélioration de la sécurité relative aux armes d'ordonnance

- ▶ Les mesures visant à l'amélioration de la sécurité relative aux armes d'ordonnance sont décidées.\*

### Objectif 5: Gestion du portefeuille de projets et d'applications TIC du DDPS

- ▶ Une gestion centrale du portefeuille et des projets TIC est mise en place en tant qu'instrument de pilotage.

**Objectif 6: Développement de la politique de sécurité et des engagements de l'armée**

- ▶ Le rapport remanié du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse a été approuvé par le Conseil fédéral et transmis au Parlement.\*
- ▶ Le remplacement partiel des Tiger est - après clôture de l'évaluation et choix du type par le Conseil fédéral sur proposition du chef du DDPS - contenu dans le projet de programme d'armement pour 2010.\*
- ▶ La coordination dans le domaine de la politique de sécurité est assurée en collaboration avec les cantons et les services de la Confédération concernés.
- ▶ Le message sur l'engagement subsidiaire de l'armée en appui du Forum économique mondial (WEF) pour les années 2010 - 2012 est approuvé.\*
- ▶ Les possibilités de soutien du DDPS dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité sur le plan international sont définies.

**Objectif 7: Politique de maîtrise des armements et de désarmement**

- ▶ La politique suisse de maîtrise des armements et de désarmement tient compte des défis globaux et garde sa cohérence vis-à-vis des intérêts du DDPS en matière de politique de sécurité et de politique militaire.

**Objectif 8: Application des mesures d'optimisation dans le Domaine Défense**

- ▶ La conduite générale et le controlling des résultats sont mis en oeuvre conformément au mandat du commandement de l'armée.
- ▶ Les mesures d'optimisation sont appliquées conformément aux décisions prises.
- ▶ La fourniture des prestations est assurée avec les ressources disponibles.

**Objectif 9: Optimisation de la disponibilité de base de l'armée**

- ▶ L'application des mesures d'optimisation relatives à l'ensemble partiel 5 «Optimisation de la disponibilité de base» décidées par la Direction du DDPS a été effectuée selon la planification prévue.

**Objectif 10: Développement de l'armée**

- ▶ Les options pour la poursuite du développement de l'armée sont proposées sur la base du nouveau RAPOLSEC.
- ▶ Les objectifs formulés sont réalisés au moyen d'un mandat de projet par une organisation de projet, de manière échelonnée, selon la planification.

#### **Objectif 11: Transferts et coopérations dans le Domaine Défense**

- ▶ Les objectifs du Domaine départemental Défense concernant la stratégie en matière de coopération coordonnés avec l'échelon du département sont appliqués selon la planification.
- ▶ Les projets concrétisés avec les partenaires dans le cadre des champs de coopération sont clairement définis.
- ▶ Les conditions à la réalisation de projets de coopération coordonnées avec l'échelon du DDPS sont créées.

#### **Objectif 12: Engagements de l'armée suisse**

- ▶ L'armée a fourni l'appui nécessaire aux autorités civiles notamment à l'occasion du WEF 2009, des championnats du monde de cyclisme 2009 et des championnats du monde de hockey sur glace 2009.
- ▶ L'armée a fourni les prestations qui lui incombent dans le cadre des engagements internationaux.
- ▶ L'armée a fourni l'appui nécessaire aux autorités civiles dans le domaine défini par l'ordonnance réglant l'engagement de moyens militaires dans le cadre d'activités civiles et d'activités hors du service (OEMC).

#### **Objectif 13: Développement / réorganisation armasuisse 2010**

- ▶ La nouvelle organisation structurelle d'armasuisse est établie.
- ▶ armasuisse est opérationnelle dans sa nouvelle organisation à partir du 1er janvier 2010.

#### **Objectif 14: Nouvelle stratégie d'acquisition**

- ▶ La stratégie d'acquisition et les conséquences sur les processus d'acquisition sont élaborées.
- ▶ Les conséquences sur la politique d'armement et la stratégie du propriétaire sont mises en évidence dans le cadre de l'élaboration de la stratégie d'acquisition.
- ▶ Les interfaces des affaires compensatoires et de la stratégie d'acquisition sont harmonisées entre elles.

**Objectif 15: Ordonnances d'exécution relatives à la loi sur la géoinformation**

- ▶ L'ordonnance sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (OCRDP) est entrée en vigueur.
- ▶ L'ordonnance du DDPS sur les émoluments de l'Office fédéral de topographie (OEmol-swistopo) y compris la révision de l'ordonnance sur la géoinformation (OGéo) est entrée en vigueur.

**Objectif 16: Développement de la protection de la population / protection civile**

- ▶ Le message concernant la révision partielle de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile est approuvé.\*
- ▶ La modification de l'ordonnance sur la protection civile est approuvée par le Conseil fédéral.
- ▶ La modification de l'ordonnance sur l'alarme est approuvée par le Conseil fédéral.

**Objectif 17: Développement de la coopération nationale pour la sécurité**

- ▶ Les mesures du projet «Coopération nationale pour la sécurité sont appliquées».
- ▶ Les bases pour l'analyse des risques et de la vulnérabilité (Risiken Schweiz) sont élaborées.
- ▶ Les mesures pour la protection des infrastructures critiques sont appliquées, le deuxième rapport est approuvé.\*
- ▶ Le Centre national d'annonce et de suivi de la situation est opérationnel.

**Objectif 18: Bases légales Sport**

- ▶ Le message concernant la loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique est approuvé.\*
- ▶ Le message concernant la loi fédérale sur les systèmes d'information de la Confédération dans le Domaine du Sport est approuvé.\*

**Objectif 19: Développement de la Haute école fédérale de sport (HEFSM)**

- ▶ Les études de bachelor sont établies.
- ▶ Les études de master «sport d'élite» sont introduites et les études de master «formation» évaluées.

## **Objectif 20: Promotion du sport**

- ▶ **Dans le domaine Jeunesse+Sport, l'application du programme pour les enfants de cinq à dix ans a débuté.**
- ▶ **Dans le domaine du sport d'adultes, une conception générale de l'assurance-qualité a été développée.**
- ▶ **Dans le domaine du sport d'élite, les sports prioritaires sont soutenus par des prestations et des produits R+D (recherche et développement) adéquats.**
- ▶ **Dans le domaine du fair-play et de la sécurité dans le sport, les activités de la fondation «Antidopage» et de la Table Ronde sont soutenues.**



## Département des finances

### Objectif 1: Allégement de l'imposition des familles avec enfants

- ▶ La procédure de consultation portant sur l'allégement fiscal des familles avec enfants est achevée et a fait l'objet d'une évaluation.\*
- ▶ Le message est adopté.\*

### Objectif 2: Evolution du système d'imposition des sociétés

- ▶ La procédure de consultation portant sur l'imposition des sociétés est achevée et a fait l'objet d'une évaluation.\*

### Objectif 3: Examen des tâches

- ▶ La suite des travaux est établie. Le calendrier de la mise en œuvre des axes principaux de la réforme fixés dans le rapport complétant le plan de la législature est adopté.\*

### Objectif 4: Assainissement de la caisse de pensions des CFF

- ▶ Le message sur l'assainissement de la caisse de pensions des CFF est adopté.\*

### Objectif 5: Renforcement de la protection des déposants

- ▶ Le message sur la révision de la protection des déposants est adopté.\*

### Objectif 6: Révision totale de la loi sur le contrat d'assurance

- ▶ La procédure de consultation portant sur la révision totale de la loi sur le contrat d'assurance est achevée et a fait l'objet d'une évaluation.\*

### Objectif 7: Modification de l'accord sur le transport des marchandises

- ▶ Le message concernant la modification de l'accord entre la Suisse et l'UE du 21 novembre 1990 relatif à la facilitation des contrôles et des formalités lors du transport des marchandises est adopté.\*

**Objectif 8: Révision totale de la législation fédérale sur les marchés publics**

- ▶ Le message concernant la révision totale est adopté.\*

**Objectif 9: Achat de produits dans les boutiques hors taxes des aéroports**

- ▶ Le Conseil fédéral a pris connaissance du résultat de la procédure de consultation.
- ▶ Le message relatif à la loi fédérale sur l'achat de marchandises dans les boutiques hors taxes des aéroports est adopté.

**Objectif 10: Réformes dans les domaines des délits boursiers et des abus de marché**

- ▶ Le rapport de la commission d'experts concernant l'opportunité d'une révision des dispositions en matière de délits boursiers du code pénal et de la loi sur les bourses a été évalué et la suite de la procédure a été établie.\*

**Objectif 11: Rapport sur la neutralité budgétaire durant l'année de l'introduction de la RPT**

- ▶ Le rapport concernant la neutralité budgétaire durant l'année de l'introduction de la RPT est achevé et la suite de la procédure a été décidée.\*

**Objectif 12: Message concernant la révision de la loi sur le personnel de la Confédération**

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la révision de la loi sur le personnel de la Confédération.\*

**Objectif 13: Procédure de consultation portant sur la révision totale de la loi sur l'alcool**

- ▶ Le Conseil fédéral lancera la procédure de consultation portant sur la révision totale de la loi sur l'alcool.\*

**Objectif 14: Message concernant l'initiative populaire fédérale «Pour des impôts équitables. Stop aux abus de la concurrence fiscale (Initiative pour des impôts équitables)»**

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'initiative populaire fédérale «Pour des impôts équitables. Stop aux abus de la concurrence fiscale (Initiative pour des impôts équitables)».\*

**Objectif 15: Mise en œuvre de la stratégie suisse de cyberadministration**

- ▶ Une organisation chef de file a été désignée pour chaque projet prioritaire.

**Objectif 16: Créer les conditions pour centraliser davantage les fournisseurs de prestations informatiques**

- ▶ Afin de pouvoir mettre en œuvre la motion 07.3452 «Centralisation des fournisseurs de prestations TI», les conditions pour assurer une centralisation des fournisseurs de prestations informatiques pour le DFF, le DFAE, le DFJP, le DFE et le DDPS ont été créées dans le cadre du projet «Optimiser la fourniture de prestations informatiques à la Confédération». Il s'agit notamment de l'analyse des portefeuilles informatiques se prêtant à la centralisation, des exigences en matière de sécurité, des analyses de rentabilité, d'une stratégie de choix des fournisseurs, de la préparation des bénéficiaires de prestations et des prestataires, etc., conditions qui permettront de mettre en œuvre la centralisation proprement dite dans les années 2010 à 2012.

**Objectif 17: Optimiser le pilotage et la direction des TIC au niveau de la Confédération**

- ▶ La motion 05.3470 «Etablissement et mise en œuvre de normes et standards pour le domaine des technologies de l'information et de la communication» ainsi que les demandes exprimées dans la lettre de la Délégation des finances du 9 septembre 2008 (Contrôle et rapports en matière de TIC au niveau du Parlement et du Conseil fédéral par l'Unité de stratégie informatique de la Confédération) ont été mises en œuvre.
- ▶ La mise en œuvre des adaptations décidées par le Conseil fédéral en matière de rôle, de tâches et de composition des organes de direction et des organisations d'état-major de l'administration fédérale en matière de TIC est lancée.

**Objectif 18: Rapport sur la gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire 2009**

- ▶ Le rapport sur la gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire a été adopté.\*

## Département de l'économie

### Objectif 1: Révision de la loi fédérale contre la concurrence déloyale

- ▶ Le message concernant la révision de la loi fédérale du 19 décembre 1986 contre la concurrence déloyale (LCD) est approuvé.\*

### Objectif 2: Extension du réseau d'accords de libre-échange avec des partenaires hors UE

- ▶ Le message concernant l'accord de libre-échange entre la Suisse et le Japon est approuvé.\*
- ▶ Le message concernant l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la Colombie ainsi que l'arrangement sur le commerce de produits agricoles entre la Suisse et la Colombie sont approuvés.\*
- ▶ Le message concernant l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et le Pérou ainsi que l'arrangement sur le commerce de produits agricoles entre la Suisse et le Pérou sont approuvés.\*
- ▶ Le message concernant l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et les Etats du Conseil de Coopération du Golfe ainsi que l'arrangement sur le commerce de produits agricoles entre la Suisse et les Etats du Conseil de Coopération du Golfe sont approuvés.\*
- ▶ Le message concernant l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et l'Algérie ainsi que l'arrangement sur le commerce de produits agricoles entre la Suisse et l'Algérie sont approuvés.\*
- ▶ L'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et l'Inde ainsi que l'arrangement sur le commerce de produits agricoles entre la Suisse et l'Inde sont signés.\*
- ▶ Les négociations sur un accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et l'Indonésie sont ouvertes.
- ▶ La préparation de négociations en vue d'un accord de libre-échange avec la Russie et l'Ukraine a progressé.
- ▶ Une déclaration de coopération AELE-Malaisie est signée et les travaux préparatoires en vue de négociations de libre-échange sont poursuivis.
- ▶ Les bases pour prendre une décision quant à l'ouverture de négociations de libre-échange avec Hong Kong sont établies.

### Objectif 3: Evaluation de la loi sur les cartels

- ▶ L'évaluation de la loi révisée sur les cartels est achevée.\*

**Objectif 4: Mise en œuvre des améliorations identifiées dans le cadre de l'exécution des mesures d'accompagnement**

- ▶ Les modifications relatives à l'ordonnance sur les travailleurs détachés sont approuvées.
- ▶ La plate-forme d'information internet sur les conditions de salaire et de travail en vigueur en Suisse est améliorée.

**Objectif 5: Mise en œuvre de la loi sur le travail au noir**

- ▶ Le rapport concernant l'exécution de la loi sur le travail au noir est publié.
- ▶ L'évaluation de la campagne de lutte contre le travail au noir est achevée.

**Objectif 6: Renforcement du système multilatéral dans le cadre de l'OMC en vue de la conclusion du cycle de Doha**

- ▶ Les contacts bilatéraux permettent de définir les conditions de la poursuite et de la conclusion du cycle de Doha.\*

**Objectif 7: Mise en œuvre de la nouvelle orientation des mesures de politique économique et commerciale déployées au titre de la coopération au développement**

- ▶ La nouvelle orientation des mesures de politique économique et commerciale déployées au titre de la coopération au développement est définie et leur mise en œuvre est engagée.\*

**Objectif 8: Mise en œuvre de la politique de croissance 2008-2011**

- ▶ La mise en œuvre des mesures du paquet croissance est examinée et fait l'objet d'un rapport intermédiaire à la fin 2009.
- ▶ Le Conseil fédéral dispose de bases pour décider si de nouvelles mesures doivent être intégrées à la politique de croissance 2008-2011 et, le cas échéant, lesquelles.

## Objectif 9: Consolidation des relations avec l'UE

- ▶ La décision de reconduction de l'Accord sur la libre circulation des personnes est notifiée à l'UE par le Conseil fédéral.\*
- ▶ Le protocole 2 relatif à l'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes est ratifié par le Conseil fédéral.\*
- ▶ Le message relatif au crédit-cadre concernant la contribution suisse à la réduction des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie au profit de la Bulgarie et de la Roumanie est approuvé par le Conseil fédéral.\*
- ▶ Le message portant sur l'approbation d'une modification de l'accord relatif à la facilitation des contrôles et des formalités lors du transport des marchandises (règle des 24 heures) est approuvé par le Conseil fédéral.\*
- ▶ Les négociations dans le domaine de l'électricité sont poursuivies et, le cas échéant, conclues.
- ▶ Les négociations dans le domaine agroalimentaire et dans celui de la santé publique sont entamées.
- ▶ Des projets de mandats de négociation dans les dossiers «Galileo», «Commerce de certificats d'émission», «Coopération technique avec l'Agence européenne de défense» et «Facilitation de la participation à des opérations de promotion de la paix de l'UE» sont présentées au Conseil fédéral pour décision.
- ▶ Les négociations en vue d'un accord dans le domaine de l'éducation, de la formation professionnelle et de la jeunesse sont achevées.\*
- ▶ Des accords-cadre bilatéraux portant sur la mise en œuvre concrète de la contribution suisse à la réduction des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie sont conclus avec la Bulgarie et la Roumanie.\*
- ▶ L'acquis Schengen est complètement mis en application, y compris dans les aéroports.\*
- ▶ Les discussions avec l'UE concernant le dossier «MEDIA» (programme européen de promotion du cinéma) sont conclues et le message est adopté par le Conseil fédéral.\*
- ▶ Les discussions exploratoires avec l'UE concernant REACH (Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals) sont conclues et un rapport est présenté au Conseil fédéral.\*
- ▶ Les négociations dans le domaine de la protection mutuelle des appellations d'origine (AOC/IGP) avec l'UE ont progressé jusqu'au consensus sur un projet d'accord et au lancement de procédures de consultation. En cas d'obstacles insurmontables, une stratégie de remplacement est élaborée.

## Objectif 10: Ordonnance relative à la loi sur les entraves techniques au commerce

- ▶ L'ordonnance d'exécution relative à la loi sur les entraves techniques au commerce actuellement en cours de révision est élaborée.

**Objectif 11: Message relatif à la révision de la loi sur le contrôle des biens**

- ▶ Le message relatif à la révision de la loi sur le contrôle des biens est approuvé.\*

**Objectif 12: Amélioration de la compétitivité de l'agriculture**

- ▶ Le rapport en exécution de la motion CER-E «Développement du système des paiements directs» est publié.\*
- ▶ Le message sur la fixation des modalités préalables au financement des mesures d'accompagnement à prendre en cas de conclusion d'un accord de libre-échange avec l'UE dans le secteur agroalimentaire et/ou d'un accord avec l'OMC est approuvé.\*
- ▶ Le 10<sup>e</sup> rapport agricole consacré à l'examen de la durabilité de l'agriculture est publié.
- ▶ Sur la base des propositions du groupe de travail chargé de l'élaboration des mesures d'accompagnement qui doivent être prises en cas de conclusion d'un accord de libre-échange avec l'UE dans le secteur agroalimentaire et/ou d'un accord avec l'OMC, les instruments ad hoc ainsi que la base nécessaire à leur mise en œuvre et à leur financement sont établis en collaboration avec les départements concernés.\*
- ▶ Le rapport «Développement futur du système d'importation de viande» donnant suite à la motion Büttiker 06.3735 du 18 décembre 2006 est publié.\*

**Objectif 13: Préservation des ressources naturelles**

- ▶ Le rapport en exécution du postulat Stadler 08.3270 «Crise alimentaire, pénurie de matières premières et de ressources» est publié.\*
- ▶ Le rapport en exécution du postulat CER-E 06.3637 «Bilan de fumure équilibré» est publié.

**Objectif 14: Loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE)**

- ▶ Le message relatif à la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE) est approuvé.\*

**Objectif 15: Message relatif au financement de la participation officielle de la Suisse aux programmes européens d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse pendant les années 2010 à 2013**

- ▶ Le message relatif au financement de la participation officielle de la Suisse aux programmes européens d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse pendant les années 2010 à 2013 est approuvé.\*

#### **Objectif 16: Politique extérieure de la Suisse dans le domaine FRI**

- ▶ Le rapport du groupe de travail interdépartemental DFI/DFE/DFAE sur la politique extérieure de la Suisse dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation est approuvé ; les grandes lignes et les priorités des activités des départements sont définies.

#### **Objectif 17: Politique en matière de formation continue**

- ▶ Le rapport sur la formation continue est approuvé et les grands axes de la future loi sur la formation continue sont définis.\*

#### **Objectif 18: Révision de l'ordonnance sur la maturité professionnelle**

- ▶ La nouvelle ordonnance sur la maturité professionnelle est approuvée par le Conseil fédéral. Les dispositions transitoires sont définies.

#### **Objectif 19: Exercice des professions de la santé**

- ▶ Le Conseil fédéral a défini les grandes lignes de la future réglementation concernant l'exercice de la profession dans les métiers de la santé et a attribué les mandats correspondants.\*

#### **Objectif 20: Rapport «Améliorer le transfert de savoir et de technologie»**

- ▶ Dans son rapport en réponse au postulat Loepfe (07.3832 «Améliorer le transfert de savoir et de technologie»), le Conseil fédéral a présenté, d'une part, une analyse des conditions générales qui régissent le transfert de savoir et de technologie entre les hautes écoles et les entreprises et, d'autre part, des propositions d'amélioration, notamment en ce qui concerne l'utilisation des droits de propriété.\*

#### **Objectif 21: Promotion de la santé animale**

- ▶ La stratégie «Santé animale en Suisse 2010 plus» est élaborée.
- ▶ Une modification de la loi sur les épizooties est entreprise afin d'assurer une prévention plus active et plus rapide des épizooties (08.3012 Motion Zemp).
- ▶ La phase d'éradication de la BVD (diarrhée virale bovine) est achevée et relayée par un programme de surveillance.
- ▶ La maladie de la langue bleue est endiguée avec succès grâce à une campagne de vaccination à l'échelle nationale.



**Objectif 22: Mise en œuvre de la politique de sécurité**

- ▶ Les ordonnances modifiées à la suite de la révision de la loi fédérale sur le service civil et permettant l'introduction de la solution dite de la preuve par l'acte sont adoptées.
- ▶ La nouvelle procédure (solution de la preuve par l'acte) est introduite.

**Objectif 23: Réorientation de la politique du logement**

- ▶ Conformément aux directives du réexamen des tâches, une proposition de révision de la loi sur le logement (LOG) est élaborée.
- ▶ Un projet de révision de l'ordonnance concernant le droit du bail est achevé.

**Objectif 24: Garantir à long terme le financement des réserves obligatoires de denrées alimentaires**

- ▶ Dans l'optique d'un accord de libre-échange avec l'UE dans le secteur agroalimentaire, les enquêtes préliminaires concernant la modification du mode de financement des réserves obligatoires sont achevées.

## Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

### Objectif 1: Poursuite de la réforme des chemins de fer

- ▶ Les ordonnances d'exécution relatives au premier message supplémentaire sur la réforme des chemins de fer 2 (RévTP) sont approuvées par le Conseil fédéral.\*
- ▶ Le deuxième message supplémentaire sur la réforme des chemins de fer 2 est adopté par le Conseil fédéral.\*

### Objectif 2: Poursuite de la politique en matière de trafic marchandises

- ▶ Les ordonnances d'exécution relatives au projet de législation concernant le trafic marchandises sont adoptées.\*
- ▶ Le rapport sur le transfert 2009 est adopté.\*

### Objectif 3: Détermination de la politique future en matière de navigation

- ▶ Le rapport relatif à la future politique en matière de navigation est adopté.\*

### Objectif 4: Politique aéronautique : établir des liaisons optimales entre la Suisse et les centres européens et mondiaux

- ▶ Le message relatif à la première révision partielle de la loi sur l'aviation est approuvé par le Conseil fédéral.\*
- ▶ La législation d'exécution relative à la modification de l'art. 86, Cst. (financement spécial du trafic aérien) est mise en chantier.
- ▶ Les pourparlers avec l'Allemagne concernant la procédure d'approche à Zurich sont poursuivis.
- ▶ Le projet de fiche de coordination PSIA pour l'aéroport de Zurich est établi.

### Objectif 5: Renforcer l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables

- ▶ Le message relatif à la révision de la loi sur l'énergie est approuvé par le Conseil fédéral.\*
- ▶ L'ordonnance sur l'énergie a été modifiée.

**Objectif 6: Intensification de la politique énergétique extérieure**

- ▶ Le dialogue avec les Etats voisins et avec l'UE est intensifié.\*

**Objectif 7: Clarifier la question du développement des réseaux, de l'avenir de l'énergie nucléaire et de la gestion des déchets nucléaires**

- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé la modification du Plan sectoriel des lignes de transport d'électricité, ainsi que la révision de l'ordonnance sur la procédure d'approbation des plans d'installations électriques et de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire.\*
- ▶ La procédure de consultation relative au projet d'ordonnance sur la responsabilité civile en matière nucléaire est ouverte.

**Objectif 8: Exploitation optimale des capacités de l'infrastructure**

- ▶ Le message accompagnant l'arrêté fédéral sur la suppression des goulets d'étranglement des routes nationales a été adopté par le Conseil fédéral.\*
- ▶ La procédure de consultation relative à la révision de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales est terminée.\*
- ▶ La procédure de consultation sur «Via Sicura», le programme d'action de la Confédération visant à renforcer la sécurité routière, est terminée et a été analysée.
- ▶ La consolidation de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), notamment dans le domaine des routes nationales, a été réalisée dans une large mesure.
- ▶ Le message accompagnant l'arrêté fédéral relatif au projet de trafic d'agglomération (projet d'agglomération) a été adopté par le Conseil fédéral. Ainsi, les projets d'agglomération seront cofinancés conformément à la loi sur le fonds d'infrastructure.\*

**Objectif 9: Définir la politique climatique pour l'après-2012**

- ▶ Le message concernant le texte législatif qui fera suite à la loi sur le CO<sub>2</sub> a été adopté. Il contient des objectifs de réduction et des mesures visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.\*

**Objectif 10: Garantir le financement à long terme des mesures de prévention contre les dangers naturels**

- ▶ Le message concernant la troisième correction du Rhône a été adopté.\*
- ▶ Un projet de financement de mesures de prévention visant à protéger contre les dangers naturels est prêt à être mis en consultation.\*

**Objectif 11: Développement durable de l'aménagement du territoire**

- ▶ Le Projet de territoire Suisse est approuvé par le Conseil fédéral.\*
- ▶ Le message relatif à la révision de la loi sur l'aménagement du territoire qui fait office de contre-projet à l'initiative pour le paysage est adopté par le Conseil fédéral.

**Objectif 12: Message concernant la révision totale de la législation postale**

- ▶ Le message concernant la révision totale de la législation postale est adopté par le Conseil fédéral.\*



